

TOULOUSE ONCO RUN 2025

Règlement général

Article 1 : Organisation

La Ligue contre le cancer de Haute-Garonne organise à Toulouse, **dimanche 2 février 2025**, dans le cadre de la journée mondiale contre le cancer, la 7^e édition de la Toulouse Onco Run. Cet évènement se déroulera depuis le Campus Santé du Futur – Oncopole de Toulouse et comportera les épreuves suivantes :

- Une épreuve pédestre mixte chronométrée de 10 km – Départ Campus Oncopole
- Une épreuve pédestre mixte non chronométrée de 5 km – Départ Campus Oncopole
- Une épreuve de marche mixte non chronométrée de 5 km – Départ Campus Oncopole
- Une épreuve pédestre mixte non chronométrée à réaliser à distance sans contrainte de temps ni de parcours.

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité et mesures sanitaires obligatoires mises en place le jour de la manifestation. Il devra également respecter la propreté du site et ses alentours.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler une épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement. A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement des frais d'engagement.

Article 2 : Programme et circulation sur la voie publique

Les départs et arrivées s'effectueront depuis les espaces piétons du Campus Santé du Futur – Oncopole de Toulouse situés devant les hôtels de la zone :

08 h 00 : Ouverture du village et retrait des dossards

08 h 45 : Echauffement collectif

09 h 00 : Départ de la course 10 km chronométrée

10 h 00 : Podium 10 km

10 h 30 : Récompenses Challenges Groupes

10 h 45 : Echauffement du 5 km

11 h 00 : Départ du 5 km

11 h 10 : Départ de la Marche 5km

11 h 30 : Podium 5 km

12 h 00 : Podium de la Marche

Article 3 : Modalités d'inscription

3-1 Inscription individuelle

Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :

- Sur internet jusqu'au 30/01/25 à 23h59 : <https://www.toulouse-onco-run.fr/> et jusqu'au 2/02 18h pour le digital.
- Dimanche 02/02/25 sur place à partir de 08 h 00 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque épreuve (sous réserve de places restantes).

3-2 Inscription groupe – À partir de 10 personnes

Sur internet sur le site <https://toulouse-onco-run.fr> **Avant le 21/01/25 à 23h59.**

Facturation, retrait des dossards groupé. Les frais de gestion sont offerts pour tous les groupes supérieurs à 10 personnes.

Permanence Retrait Dossards groupes :

Maison de la Ligue contre le cancer, 136 route d'Espagne, 31100 Toulouse

- Mardi 28/01 de 09h30 à 17h00

3-3 Tarifs

| Epreuve | Catégorie | Tarifs en ligne | | Tarifs sur place |
|---|--------------------------------|----------------------------|--------|------------------|
| | | Etudiants (16 – 26 ans) | Normal | Pour tous |
| 10 km Course individuelle chronométrée | Adulte et enfant né avant 2008 | 10 | 15 | 17 |
| Course ou Marche 5 km Non-chronométrées | Adulte et enfant né avant 2008 | 8 | 10 | 12 |
| Course en distanciel | Pour tous | 10 | 10 | / |

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 : Justificatif

Pour la course et marche 5 km non-chronométré, aucun justificatif n'est demandé.

Pour le 10 km chronométré, il y a lieu de justifier :

- **d'une licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);
- **ou d'un certificat médical de d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).
- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.
- **ATTENTION** : Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve.
- Les mineurs devront remettre en outre une autorisation parentale. Par ailleurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant

Sans présentation de justificatif, les participants ne pourront pas être chronométrés.

Article 5 : Responsabilité

Les personnes participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut être cédé à une tierce personne.

Article 6 : Assurance

La Ligue contre le cancer 31, dans le cadre de l'épreuve pédestre Toulouse Onco Run, a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

Assurance Individuelle Accident : l'organisateur recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

La sécurité médicale sera assurée par un service de protection civile agréé.

Article 7 : Résultat et classement

Les épreuves feront l'objet d'un chronométrage et d'un classement **scratch uniquement pour les épreuves chronométrées**. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

Les participants se verront attribuer un dossard numéroté pour les épreuves concernées. Pour la course et marche 5 km non chronométré, aucun classement ne sera produit.

Article 8 : Temps de course

Le temps de course est limité à 1h30 pour toutes les épreuves.

La course « Toulouse Onco Run » est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits.

Article 9 : Image et communication

Conformément à la LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le participant bénéficie de l'exercice direct des droits d'accès, de rectification et d'effacement des données qui le concernent en s'adressant : LIGUE CONTRE LE CANCER 31 – cd31@ligue-cancer.net

Toute personne dont l'inscription est validée accepte sans aucune réserve que son nom, prénom et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias le jour-même et à l'issue de la course TOULOUSE ONCO RUN 2025.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

ANNEXE 1 – DECHARGE PARENTALE

Je, soussigné M. ou Mme

autorise mon enfant mineur.....

à participer à la manifestation sous mon entière responsabilité.

J'ai pris connaissance du règlement et je l'accepte.

Date/...../.....

Signature